

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 30 Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le Mardi 30 octobre 2018 à 18h30 minutes, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, régulièrement convoqué par le Président Didier BODA, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances (Boutique Bus, 8 Rue de la Buerie à SOISSONS).

Date de la convocation :

23 Octobre 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
12	11	11

Ont pris part au vote : Mme CORDEVANT, M. BEAUDON, M. BODA, M. COUTEAU, M. ENGRAND, M. GAGE, M. HANSE, M. LEFEVRE, M. LEMOINE, M. PAILLETTE, M. TORDEUX.

Mise en place de duplicatas dans la billetterie des Transports Urbains Soissonnais	Rapport N°13
---	-------------------------

Avec la mise en place de la billetterie sans contact sur le réseau des transports urbains, il est nécessaire de définir une tarification pour les duplicatas des titres de transport en cas de perte ou de détérioration comme cela est déjà le cas sur le réseau SCOL'TUS.

Je vous propose de fixer la tarification des « duplicatas » de la manière suivante :

	Prix Duplicata	
	Plein tarif	Tarif CMU
ASTUS JEUNE MENSUEL	10,00 €	5,00 €
ASTUS JEUNE TRIMESTRIEL	10,00 €	5,00 €
ASTUS ANNUELLE	10,00 €	5,00 €
PASS URBAIN	10,00 €	
ASTUS MENSUEL	10,00 €	5,00 €
ASTUS HEBDOMADAIRE		

Il est à préciser qu'il n'existe pas de tarification CMU pour les « Pass Urbain » et pour les « ASTUS hebdomadaire ».

Il n'est pas proposé de tarification pour le duplicata des « ASTUS Hebdomadaire » car le coût du duplicata est supérieur à celui de l'abonnement hebdomadaire.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver la mise en place de cette tarification pour les duplicatas des abonnements de transport sur le réseau de bus urbains

Avis favorable unanime des membres du Bureau Syndical.

DELIBERATION

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- DECIDE de la mise en place d'une tarification pour les duplicatas des abonnements de transport sur le réseau de bus urbains aux conditions ci-dessus définies.

Vote :

Pour : 11

Contre :

0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS
31 OCT. 2018

Affiché, le 31 Octobre 2018
Pour extrait conforme,

Le Président,

Didier BOU

